

**PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

**1<sup>ER</sup> AVRIL 2014**

**PROCÈS-VERBAL** de la **SÉANCE ORDINAIRE** du comité administratif / commission d'aménagement, tenue selon la loi, au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, prévue le mercredi 2 avril 2014, ~~annulée et devancée~~ au **MARDI 1<sup>ER</sup> AVRIL 2014, à 17 h (5 h pm)**, à laquelle :

**SONT PRÉSENTS :**

Les conseillers de comté :

M<sup>me</sup> Carmen Rivard, mairesse de Nédélec  
et préfète suppléante de la MRCT  
M. Bruno Boyer, maire de Belleterre  
M. Daniel Barrette, maire de Laverlochère  
M. Simon Gélinas, maire de Lorrainville  
M<sup>me</sup> Nicole Rochon, mairesse de Témiscaming

**FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE :**

M. Arnaud Warolin, préfet de la MRCT

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

M. Daniel Dufault, coordonnateur au service d'aménagement  
M<sup>me</sup> Katy Pellerin, directrice du Centre de valorisation et chargée de  
projet en environnement  
M<sup>me</sup> Lyne Gironne, directrice générale – secrétaire-trésorière

**EST ÉGALEMENT ABSENT :**

M. Tomy Boucher, directeur général adjoint – secrétaire-trésorier adjoint

**N. B.** : Le comité administratif s'est réuni en caucus (huis clos) de  
17 h à 17 h 30.

**04-14-142A**

**Ouverture de la séance ordinaire publique à 17 h 30 et adoption  
de l'ordre du jour.**

---

Il est proposé par M. Simon Gélinas  
appuyé par M<sup>me</sup> Nicole Rochon  
et résolu unanimement

- ❖ Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé;
- ❖ Que l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

### Mot du préfet

Le préfet revient sur la couverture médiatique des dernières semaines concernant le *Règlement sur la période de questions* adopté par le conseil des maires. Il rappelle l'importance que tous les élus demeurent solidaires suite à l'adoption d'une résolution prise unanimement par le conseil des maires. Et comme le précise M. Warolin, une plainte ayant été déposée au MAMROT, le processus suivra son cours jusqu'à ce que le Ministère fasse suivre son avis.

Par ailleurs, le préfet invite les membres du comité administratif à réfléchir sur la possibilité que le conseil des maires travaille en plénière avant chaque séance publique, comme il semble être devenu la « règle » dans le milieu municipal.

Pour terminer, le préfet souligne qu'une réunion du conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) se tient ce jeudi, 3 avril 2014 à Québec; il en profitera pour discuter avec les collègues de ce dossier et voir à obtenir un soutien du CA de la FQM.

### 04-14-143A Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2014.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2014 ayant été remis ou transmis par courriel à tous les conseillers.

Il est proposé par M<sup>me</sup> Carmen Rivard  
appuyé par M. Daniel Barrette  
et résolu unanimement

- ❖ Que ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

### 04-14-144A Période de questions de l'assistance (C. M., art. 150).

#### 1<sup>re</sup> partie

Aucune question de l'assistance.

### 04-14-145A Délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier.

#### État du dossier

- Signature de l'Entente par la ministre, le 24 février 2014;
- Conférence téléphonique des trois MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et le MRN pour poursuivre la mise en œuvre et le suivi de la délégation, le 27 février 2014;
- Réception de la documentation (dossier-clients) du MRN pour la gestion de l'exploitation du sable et du gravier, le 18 mars 2014;
- Formation sur le Registre du domaine de l'État (RDE) pour consulter et enregistrement de toute information en lien avec les baux de camps de chasse et/ou chalets, les 21 et 28 mars 2014;
- Octroi des autorisations nécessaires pour l'échange des fichiers entre le RDE et la MRCT, le 31 mars 2014;

- Délégation effective pour la gestion de l'exploitation du sable et du gravier : 1<sup>er</sup> avril 2014;
- Formation planifiée pour l'utilisation du logiciel de gestion financière PG Solutions, les 1<sup>er</sup> avril, 6 et 27 mai 2014;
- Délégation effective pour la gestion foncière : 1<sup>er</sup> mai 2014.

Ce projet de **délégation des droits fonciers des terres du domaine public** s'inscrit dans les orientations du gouvernement et des régions concernant la ruralité, la décentralisation à la carte et le renforcement des MRC pour une coopérative de services dans son milieu. La MRC souhaite offrir aux citoyens un meilleur service à meilleur coût!

Services	Tâches / responsabilités
<b>Gestion administrative</b> (Direction générale)	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Percevoir les revenus de ventes, de location et autres;</li> <li>▪ Gestion financière;</li> <li>▪ Rapport d'activités;</li> <li>▪ Suivi de l'entente MRN – MRC.</li> </ul>
<b>Service à la clientèle</b> (Service d'évaluation)	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Assurer le service à la clientèle;</li> <li>▪ Voir à la location des terres et des bâtiments;</li> <li>▪ Vendre des terrains et bâtiments;</li> <li>▪ Consentir des droits de passage et de servitudes;</li> <li>▪ Délivrer des permis d'occupation et de séjour.</li> </ul>
<b>Développement du territoire</b> (Service de l'aménagement)	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Autoriser la construction de chemins autres que forestiers et miniers;</li> <li>▪ Participer à l'élaboration des planifications régionales concernant le développement de la villégiature;</li> <li>▪ Mettre en œuvre les planifications de développement de la villégiature.</li> </ul>
<b>Contrôle et visite des territoires (zecs)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Contrôler l'occupation du territoire;</li> <li>▪ Traiter les occupations sans droits.</li> </ul>

**04-14-146A**

**Embauche de M. Patrick Crocker à titre d'ingénieur forestier.**

**Considérant** la résolution n° 02-14-066.1 adoptée par le conseil des maires du 26 février 2014;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Nicole Rochon  
appuyé par M. Bruno Boyer  
et résolu unanimement

- ❖ De confirmer l'embauche de M. Patrick Crocker à titre d'ingénieur forestier :
  - 55 000 \$ / année;
  - Horaire : 30 heures / semaine;
  - Entrée en fonction : 14 avril 2014.

M. Crocker est assujetti à la politique de travail et aux règles de fonctionnement en vigueur à la MRCT.

## **Gestion des matières résiduelles.**

### **04-14-147A**

Les membres du comité administratif prennent acte du topo présenté par M<sup>me</sup> Katy Pellerin concernant le sondage sur la gestion des matières résiduelles présentement en cours.

M. le préfet informe le comité administratif des démarches entreprises jusqu'à maintenant pour des visites de sites d'incinérateur en Europe, notamment l'accompagnement fourni par l'Ambassade du Canada.

### **04-14-148A**

**Avis de conformité – Projet de réserve de biodiversité Kikinwawigak (lac Des Quinze) située dans les municipalités d'Angliers, Moffet et Rémigny (projet présenté par le ministère de l'Environnement (MDDEFP)).**

**Considérant** l'avis d'intervention reçu du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, le 3 mars 2014;

**Considérant** les articles 149 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par M. Bruno Boyer  
appuyé par M<sup>me</sup> Nicole Rochon  
et résolu unanimement

- ❖ D'approuver le projet présenté par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs concernant la création de la réserve de biodiversité Kikinwawigak située dans les municipalités d'Angliers, Moffet et Rémigny. Dans une réserve de biodiversité, les activités minières et forestières et les projets hydroélectriques sont interdits. Le MDDEFP prévoit la mise en place de comités de gestion lorsque le réseau des aires protégées sera complété (12 % du Québec).

## **Conformité du projet au schéma d'aménagement révisé**

Cadre légal (LAU, LRQ, chap. A-19.1, art. 149 à 157)

Suite à l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement révisé (15 octobre 2012) chaque intervention du gouvernement, ses ministères ou mandataires sur le territoire de la MRC de Témiscamingue visant l'implantation d'un équipement ou d'une infrastructure, la réalisation de travaux ou l'utilisation d'un immeuble doit d'abord être précédée d'un avis de cette intention adressée au conseil de la MRC.

Dans les 120 jours de la réception de cet avis, le conseil de la MRC doit transmettre son opinion sur la conformité de cette intention vis-à-vis les objectifs du schéma d'aménagement. Dans le cas présent, l'avis du ministre ayant été reçu le 3 mars 2014, l'opinion de la MRC devra être transmise avant le 3 juillet 2014.

## **Nature du projet**

Il s'agit de la création d'une réserve de biodiversité de 241 km<sup>2</sup>. La superficie soumise lors des audiences publiques se limitait à 159 km<sup>2</sup>. Dans une réserve de biodiversité, les activités minières et forestières et les projets hydroélectriques sont interdits. Le MDDEFP prévoit la mise en place de comités de gestion lorsque le réseau des aires protégées sera complété (12 % du Québec).

### Conformité du projet

Après analyse, le projet tel que soumis par le MDDEFP est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement.

#### 04-14-149A

### **Avis de conformité – Projet de réserve de biodiversité Opasatica située en partie dans la municipalité de Nédélec (projet présenté par le ministère de l'Environnement (MDDEFP)).**

**Considérant** l'avis d'intervention reçu du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, le 3 mars 2014;

**Considérant** les articles 149 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Nicole Rochon  
appuyé par M. Bruno Boyer  
et résolu unanimement

- ❖ De ne pas approuver le projet présenté par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs concernant la création de la réserve de biodiversité Opasatica située en partie dans la municipalité de Nédélec. Dans une réserve de biodiversité, les activités minières et forestières et les projets hydroélectriques sont interdits. Le MDDEFP prévoit la mise en place de comités de gestion lorsque le réseau des aires protégées sera complété (12 % du Québec).

### **Conformité du projet au schéma d'aménagement révisé**

Cadre légal (LAU, LRQ, chap. A-19.1, art. 149 à 157)

Suite à l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement révisé (15 octobre 2012) chaque intervention du gouvernement, ses ministères ou mandataires sur le territoire de la MRC de Témiscamingue visant l'implantation d'un équipement ou d'une infrastructure, la réalisation de travaux ou l'utilisation d'un immeuble doit d'abord être précédée d'un avis de cette intention adressée au conseil de la MRC.

Dans les 120 jours de la réception de cet avis, le conseil de la MRC doit transmettre son opinion sur la conformité de cette intention vis-à-vis les objectifs du schéma d'aménagement. Dans le cas présent, l'avis du ministre ayant été reçu le 3 mars 2014, l'opinion de la MRC devra être transmise avant le 3 juillet 2014.

### Nature du projet

Il s'agit de la création d'une réserve de biodiversité de 335 km<sup>2</sup> : 300 km<sup>2</sup> dans la Ville de Rouyn-Noranda et 35 km<sup>2</sup> dans la municipalité de Nédélec. Dans une réserve de biodiversité, les activités minières et forestières et les projets hydroélectriques sont interdits. Le MDDEFP prévoit la mise en place de comités de gestion lorsque le réseau des aires protégées sera complété (12 % du Québec).

### Conformité du projet

Le projet soumis en audiences publiques en mai 2007 se limitait à 2 km<sup>2</sup> dans la municipalité de Nédélec. Le projet soumis aujourd'hui inclut 33 km<sup>2</sup> additionnels dont une bonne partie a été coupée à blanc, ces dernières années. Il n'y a pas d'éléments exceptionnels dans ce 35 km<sup>2</sup> qui justifient une aire protégée. Dans son rapport de juillet 2007, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) recommandait au MDDEFP de discuter des éventuels agrandissements avec les autorités municipales ce qui n'a pas été fait.

Un des objectifs du schéma d'aménagement vise l'harmonisation des limites des découpages administratifs sous-régionaux des ministères et des mandataires du gouvernement avec les limites du territoire de la MRCT afin de réunir les centres de décision et limiter le nombre d'intervenants sur le territoire de la MRC de Témiscamingue. Il est fort probable que le comité de gestion qui sera mis en place pour cette réserve de biodiversité compte très peu (sinon pas du tout) de représentants du Témiscamingue et que les réunions se tiendront à Rouyn-Noranda. Or, il n'est pas acceptable qu'une partie de la MRC soit gérée par un comité sur lequel siègent seulement des gens de l'extérieur.

Après analyse, le projet tel que soumis par le MDDEFP n'est pas conforme aux objectifs du schéma d'aménagement. La MRC recommande au MDDEFP de l'exclure de ce projet de réserve de biodiversité, d'autant plus que l'exclusion d'une si petite superficie ne remet pas en cause la viabilité de l'aire protégée elle-même. En 2007, la municipalité de Nédélec a demandé d'être exclue de l'aire protégée, invoquant des arguments semblables.

#### **04-14-150A      Municipalité de Guérin – Pactes ruraux 2008 et 2009.**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Nicole Rochon  
appuyé par M. Simon Gélinas  
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser le versement de 13 200 \$ au Pacte rural 2008 et 2009 pour le projet suivant :
  - Municipalité de Guérin;
  - Installation de jeux d'eau pour enfants – Parc municipal;
  - Montant à payer : 13 200 \$ (versement final).

#### **04-14-151A      Regroupement des organismes communautaires du Témiscamingue (ROCT) – Pacte rural 2013.**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Carmen Rivard  
appuyé par M<sup>me</sup> Nicole Rochon  
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser le versement de 2 497,18 \$ au Pacte rural 2013 pour le projet suivant :

- Regroupement des organismes communautaires du Témiscamingue;
- Plan de communication collectif du milieu communautaire du Témiscamingue;
- Montant à payer : 2 497,18 \$ (versement final).

**04-14-152A Autorisation pour nommer les officiers et/ou gestionnaire comptable, afin de transiger avec l'Agence du revenu du Canada pour et au nom de la MRC de Témiscamingue.**

---

Il est proposé par M<sup>me</sup> Carmen Rivard  
appuyé par M. Daniel Barrette  
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser les personnes énumérées ci-dessous, à transiger auprès de l'Agence du revenu du Canada, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue, n° 10775 1372 RP001 et n° 10775 1372 RP002 :
  - M<sup>me</sup> Lyne Gironne, directrice générale – secrétaire-trésorière;
  - M. Tomy Boucher, directeur général adjoint – secrétaire-trésorier adjoint;
  - M<sup>me</sup> Annie Roy, gestionnaire comptable.

**04-14-153A Autorisation pour nommer les officiers et/ou gestionnaire comptable, afin de transiger avec Revenu Québec, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue.**

---

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M<sup>me</sup> Carmen Rivard  
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser les personnes énumérées ci-dessous, à transiger auprès de Revenu Québec pour et au nom de la MRC de Témiscamingue, NEQ : 8819799840 :
  - M<sup>me</sup> Lyne Gironne, directrice générale – secrétaire-trésorière;
  - M. Tomy Boucher, directeur général adjoint – secrétaire-trésorier adjoint;
  - M<sup>me</sup> Annie Roy, gestionnaire comptable.

**04-14-154A Demande d'aide financière – Parc Témis-Canin de Lorrainville.**

---

Le comité administratif prend acte de la demande d'aide financière du Parc Témis-Canin de Lorrainville, mais n'a pas de budget prévu à cet effet. Cette demande relève des attributions des municipalités locales.

**Suivis sur divers dossiers / résolutions 2013 du comité administratif.**

---

**04-14-155A Séance de février 2013 – Résolution n° 02-13-059A concernant l'achat d'équipements à l'Écocentre.**

**Suivi :**

La décision pour l'achat des radiateurs et tuyaux auprès de Foresterie Lac B et la location de leur poêle à bois est reporté le temps de voir les développements au niveau du projet d'incinérateur et ainsi, éviter des investissements inutiles.

**Séance de juin 2013 – Résolution n° 06-13-298A concernant la fermeture de ponts sur les chemins forestiers par le MRN.**

**Suivi :**

Après vérification, quand un pont est fermé par le MRN, celui-ci publie des communiqués de presse. Une correspondance est aussi transmise à la MRC, aux compagnies forestières, aux zecs et aux Premières Nations. Aucune lettre n'est transmise aux propriétaires de camps de chasse, de trappe, de chalets ou d'érablières.

---

Le comité administratif prend acte d'un suivi concernant diverses résolutions prises par le comité administratif au cours de l'année 2013.

**04-14-156A Communications lors de la fermeture de ponts sur les chemins forestiers par le ministère des Ressources naturelles.**

---

Il est proposé par M. Bruno Boyer  
appuyé par M. Simon Gélinas  
et résolu unanimement

- ❖ De demander au ministère des Ressources naturelles la mise en place d'un mode de communications pour informer les propriétaires de camps de chasse, de trappe, de chalets et/ou d'érablières, lors de la fermeture d'un pont pouvant affecter l'accès à ces propriétés par les chemins forestiers.

Bien que le MRN procède à la publication d'un communiqué de presse, plusieurs utilisateurs des terres publiques dans la MRC proviennent de l'extérieur du Québec, d'où l'importance de mettre en place, minimalement, un outil de communications efficace pour rejoindre cette clientèle.

**04-14-157A Service d'évaluation – Rapport d'activités.**

---

Le comité administratif prend acte du rapport mensuel d'activités ainsi que les statistiques à jour des visites sur le site Web de la MRCT.

**Approbation des comptes à payer ainsi que le rapport budgétaire à jour.**

**04-14-158A**

Le comité administratif prend acte du rapport budgétaire de la MRC de Témiscamingue de même que la liste des comptes à payer pour l'exercice.

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M<sup>me</sup> Nicole Rochon  
et résolu unanimement

❖ Que les comptes suivants soient acceptés et payés :

<b>Salaire des employés et rémunération des maires du 16 février au 15 mars 2014</b>		
<b>Nom</b>	<b>Titre</b>	<b>Salaire</b>
Arnaud Warolin	Préfet	4 142,52 \$
Lyne Gironne	Directrice générale – secrétaire-trésorière	2 974,26 \$
Tomy Boucher	Directeur général adjoint – secrétaire-trésorier adjoint	2 624,74 \$
Daniel Dufault	Coordonnateur au service d'aménagement	3 052,57 \$
Christelle Rivest	Coordonnatrice au service d'évaluation	2 293,12 \$
Richard Pétrin	Coordonnateur du service de collecte sélective	2 327,12 \$
Katy Pellerin	Directrice du Centre de valorisation et chargée de projet en environnement	2 242,98 \$

Masse salariale des autres employés de la MRCT	42 780,14 \$
--	--------------

Rémunération des maires	7 341,81 \$
-------------------------	-------------

<b>N° chèque</b>	<b>Fournisseur</b>	<b>Description</b>	<b>Montant</b>
<b>CAMIONS &amp; MACHINERIES - ÉCOCENTRE</b>			
C1400220	DISTRIBUTIONS GIRONNE LTÉE	PIÈCES CAMION	2 153,21 \$
C1400229	NORTHERN ONTARIO MILK TRANSPORTATION LTD	ENTRETIEN CAMION # 2	367,25 \$
C1400246	LABRIE ENVIRONMENTAL GROUP INC.	PIÈCES CAMION # 5	371,11 \$
C1400267	DISTRIBUTION CARDINAL INC.	PIÈCES MACHINERIE	785,40 \$
C1400271	GARAGE MICHEL GRENIER	DIESEL FÉV. 2014	574,44 \$
C1400281	MATÉRIAUX JOLETTE LORRAINVILLE INC.	PIÈCES ÉCOCENTRE	32,06 \$
C1400283	PÉTROLES TÉMIS	DIESEL MACHINERIES	2 515,33 \$
C1400291	AGRITIBI R.H. INC.	PIÈCES MACHINERIES	737,45 \$
C1400296	CLÉMENT CHRYSLER DODGE LTÉE	TÊTE MOTEUR # 3 ET # 1	12 350,78 \$
C1400302	DISTRIBUTIONS GIRONNE LTÉE	PIÈCES CAMIONS, GARAGE	1 386,56 \$
C1400303	DÉPANNEUR BÉCO	DIESEL FÉV. 2014	1 908,19 \$
C1400304	DÉPANNEUR RACHEL ROY	DIESEL FÉV. 2014	653,92 \$
C1400307	GARAGE MARC CÔTÉ	DIESEL FÉV. 2014	242,00 \$
C1400308	GARAGE QUINCAILLERIE DE L'EST	DIESEL FÉV. 2014	639,47 \$
C1400309	GARAGE W. LACASSE INC.	DIESEL FÉV. 2014	3 268,76 \$
C1400311	LA STATION VILLE-MARIE	DIESEL FÉV. 2014 +AE	2 358,68 \$
C1400316	LES PÉTROLES ALCASYNA INC.	DIESEL FÉV. 2014	4 821,84 \$
C1400329	PIÈCES D'AUTOS BROUSSEAU LTÉE	PIÈCES CAMION # 3	552,81 \$
C1400332	R. LACHAPELLE DIESEL & TECH	PIÈCES CAMION # 3	84,51 \$
C1400335	S.A.A.Q.	IMMATRICULATION 2014	8 432,91 \$
C1400336	SANIQUIP INC.	PIÈCES CAMION # 2	113,88 \$
C1400338	STATION DE SERVICE LAROCHELLE	DIESEL FÉVRIER 2014	2 940,35 \$

N° chèque	Fournisseur	Description	Montant
C1400339	STATION SERVICE P. GINGRAS	DIESEL FÉV. 2014	692,01 \$
<b>AUTRES - ÉCOCENTRE</b>			
C1400235	TÉLÉBEC S.E.C.	RELEVÉ 28-01-2014 (634-2233)	225,91 \$
C1400247	LACHANCE CLAUDETTE	FRAIS DÉPL. CAGE 24 FÉV.	55,44 \$
C1400248	PELLETIER RÉJEAN	FRAIS DÉPL. CAGE 21 FÉV.	30,51 \$
C1400258	AMÉLIE ROBERGE, TRAD. A.	SONDAGE MAT. RÉS.	132,81 \$
C1400263	COMMUNICATION-TÉMISCAMINGUE	INTERNET ÉCOCENTRE MARS 2014	91,93 \$
C1400275	INDUSTEK	FIL ATTACHE BALLOT	2 838,51 \$
C1400287	TRANSPORT SYMKAM ENR.	LEVÉE MUNICIPALITÉS, FER	1 489,62 \$
C1400290	2956-1933-QUÉBEC INC.	TRANSPORT TRICENTRIS 06/02/14	4 599,00 \$
C1400310	HOME HARDWARE	FONDANT GLACE-ROULOTTE	64,32 \$
C1400313	LAURENTIDE RE/SOURCES INC.	RÉCUP. RDD 28/02/2014	1 516,41 \$
C1400314	LES ATELIERS KAMI INC.	OPÉRATEUR FÉV. 2014	2 207,64 \$
C1400317	LETTREGE FRANS GAUTHIER	AFFICHES ÉCOCENTRE	56,34 \$
C1400319	MULTITECH ENVIRONNEMENT	TRAITEMENT R. PLANTE FÉV.	49 540,05 \$
C1400330	PLASTI-BAC INC.	ROUES-12 POUCES	1 379,70 \$
<b>QC EN FORME</b>			
C1400222	GINGRAS MARJORIE	ATELIER 5 ÉPICES JANV. 2014	1 238,22 \$
C1400266	CRÉATION DYNAMIQUE INC.	ACTIVITÉ QEF	398,96 \$
C1400286	TRANSPORT GILLES PAQUETTE	VOYAGE SKI-BUS	2 714,14 \$
C1400315	LES PRODUCTIONS GUILLERMO PATTERSON	GÉNÉACTION-QEF	2 562,79 \$
<b>COMMISSION CULTURELLE</b>			
C1400279	LE REFLET	CHRONIQUE HISTORIQUE	63,24 \$
C1400301	COUTURE RÉAL	DÉPL. 27-02/06-03 2014	318,51 \$
<b>AVENIR D'ENFANTS</b>			
C1400216	ALPHA-TÉMIS	VOIX DES PARENTS	160,00 \$
C1400219	COMMISSION SCOLAIRE DU LAC- TÉMISCAMINGUE	DÉPL. SOPHIE JOLETTE-AE	6 204,84 \$
C1400221	DROUIN LUCIE	VOIX DES PARENTS	450,00 \$
C1400224	GUÉNARD FRANCESCA	VOIX DES PARENTS	180,00 \$
C1400232	TREMBLAY ALEX	DÉPL.14-02-2014	128,70 \$
C1400233	ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE DU TÉMISCAMINGUE	CONFÉRENCE ÉDUCEOEUR	150,00 \$
C1400237	ADN ORGANISATIONS INC.	VOLET ÉVALUATION	7 498,42 \$
C1400242	CORPORATION AUGUSTIN-CHÉNIER INC.	CONFÉRENCE ÉDUCEOEUR	666,86 \$
C1400245	LA STATION VILLE-MARIE	CONFÉRENCE ÉDUCEOEUR	555,50 \$
C1400249	POUR TOUS LES BOUTS DE CHOU	CONFÉRENCE ÉDUCEOEUR	74,76 \$
C1400253	ÉDUCEOEUR	CONFÉRENCE-AE	844,92 \$
C1400257	ALPHA-TÉMIS	VOIX DES PARENTS	205,23 \$
C1400262	CENTRE GÉRARD-BRISSON	INTERVENANT PATERNITÉ	3 264,00 \$
C1400273	IGA BOUTIN	LA VOIX DES PARENTS	301,62 \$
C1400277	LA TÉLÉVISION COMMUNAUTAIRE	CONFÉRENCE ÉDUCEOEUR	45,99 \$
C1400288	TREMBLAY ALEX	DÉPL. 25-28 FÉV. 2014	143,28 \$
<b>MRCT - DIVERS</b>			
C1400217	BOUCHER TOMY	REPAS PDZA	60,00 \$
C1400218	COMITÉ MUNICIPAL DE LANIEL	DÉPENSES JANVIER 2014	3 359,49 \$
C1400223	GROUPE CCL	FORM. MULTIFONCTION	158,67 \$
C1400225	JOURNAL LE CONTACT	AVIS VENTE PR TAXES	180,05 \$
C1400226	JOURNAL LES AFFAIRES	COMBO LES AFFAIRES 2 ANS	91,93 \$
C1400227	LA CARTOGRAPHIE INFORMATISÉE	CARTES ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	33,74 \$
C1400228	LES ARTS ET LA VILLE	FORMATION WEB	34,49 \$
C1400230	PROMOTIONS VICKY ENR.	BOTTINS 2014	200,00 \$

N° chèque	Fournisseur	Description	Montant
C1400231	PROVIGO DE VILLE-MARIE	RELEVÉ 31-01-2014	206,87 \$
C1400234	REVENU QUÉBEC	DAS PROV. 1 AU 15 FÉV. 2014	13 186,03 \$
C1400236	VISA DESJARDINS	RELEVÉ 31-01-2014	3 045,43 \$
C1400238	BEAULÉ VÉRONIC	DÉPL. 6 AU 25 FÉV. 2014	320,64 \$
C1400239	BROUILLARD CLAUDINE	REPAS PDZA	503,59 \$
C1400240	CAIN LAMARRE CASGRAIN WELLS	HONORAIRES-RÉPÉTEURS	1 063,52 \$
C1400241	CKVM	CHRONIQUE TÉMIS FÉVRIER	195,46 \$
C1400243	GRAFTEAUX YVES	DÉPL. 3 AU 25 FÉV. 2014	466,45 \$
C1400244	GREAT WEST	ASS. COLLECTIVE MARS	8 705,09 \$
C1400250	SERVICES PYRO-PRO	GICLEUR, STATION MANUELLE	63,88 \$
C1400251	SOCIÉTÉ GÉO'GRAPH INC.	# 8 FACTURE 06-01 AU 19-01-2014	16 015,49 \$
C1400252	SÉBASTIEN LABEL, AVOCAT	HONORAIRES DOSSIERS	344,93 \$
C1400254	REVENU CANADA ET	DAS FÉDÉRALES FÉVRIER 2014	11 867,43 \$
C1400255	REVENU QUÉBEC	DAS PROV. 16 AU 28 FÉV. 2014	13 488,94 \$
C1400256	TÉLÉBEC S.E.C.	RELEVÉ 01-02-2014	2 616,32 \$
C1400259	BELL CONFÉRENCES INC.	APPEL CONFÉRENCE FÉV.	102,11 \$
C1400260	BROUILLARD CLAUDINE	REPAS CA MARS 2014	145,45 \$
C1400261	CENTRE AUTO COLLISION	2 E VERS. DÉNEIGEMENT 13-14	1 724,63 \$
C1400264	CONSEIL DE LA CULTURE	CONSEIL DE LA CULTURE DE L'A-T	60,00 \$
C1400265	CORPORATION INFORMATIQUE BELLECHASSE	RÉINSTALLATION POSTE	34,49 \$
C1400268	ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC	EXAMEN 20-02-2014	310,00 \$
C1400269	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	BÉARN	164,00 \$
C1400270	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	FRAIS DICOM	31,53 \$
C1400272	GROUPE CCL	RELIEUR RÉGL. + FEUILLES	1 046,27 \$
C1400274	IMPRIMACTION	DÉPLIANTS ÉVALUATION + AUTRES	1 379,69 \$
C1400276	J. DROLET ET FILS LTÉE	DÉBOUCHER DRAIN	22,89 \$
C1400278	LE BALADEUR DU TÉMISCAMINGUE	1ER VERSEMENT 2014	46 084,00 \$
C1400280	LES ATELIERS KAMI INC.	CONTRAT ENTRETIEN MARS 2014	3 731,31 \$
C1400282	MUSÉE DE GUÉRIN	COLLATION 20 MARS - PDZA	206,96 \$
C1400284	SERVICES INFORMATIQUES LOGITEM INC.	PAPETERIE ET FOURNITURES	1 144,06 \$
C1400285	SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU TÉMISCAMINGUE	ADHÉSION 2014	30,00 \$
C1400289	ÉDITIONS YVON BLAIS	LOI FISCALITÉ MUNICIPALE MAJ 41	109,10 \$
C1400292	ASS. DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX	ADHÉSION 2014	505,89 \$
C1400293	ASSOCIATION DES GESTIONNAIRES	ADHÉSION 2014	172,46 \$
C1400294	ATELIER D'USINAGE CTC	RÉPARER BRAS CAM #1	7 600,95 \$
C1400295	BOULANGERIE PÂTISSERIE LINDA	REPAS LOGEMENT SOCIAL	209,10 \$
C1400297	COMMISSION SCOLAIRE DU LAC-TÉMISCAMINGUE	SOIRÉE RECONNAISSANCE ÉLÈVE	250,00 \$
C1400298	COMMISSION SCOLAIRE DU LAC-TÉMISCAMINGUE	VENTES POUR TAXES - SCOLAIRES	9 881,14 \$
C1400299	COMMISSION SCOLAIRE WESTERN QUÉBEC	VENTE TAXES - SCOLAIRES	45,60 \$
C1400300	CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS	ESPACE PUB. POUR LE FJ14	500,00 \$
C1400305	ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC	INSCRIPTION POMPIER D 8454	507,30 \$
C1400306	FALARDEAU MICHELINE	OEUVRE MRCT	120,00 \$
C1400312	LA TÉLÉVISION COMMUNAUTAIRE	15E TÉLÉ-DON	500,00 \$
C1400318	MINISTRE DES FINANCES DU QUÉBEC	VENTES POUR TAXES - ADJUDICATION	12 738,00 \$
C1400320	MUNICIPALITÉ D'ANGLIERS	VENTE TAXES - MUNICIPALES	7 150,57 \$
C1400321	MUNICIPALITÉ DE BÉARN	VENTE TAXES - MUNICIPALES	4 895,56 \$
C1400322	MUNICIPALITÉ DE GUÉRIN	VENTE TAXES - MUNICIPALES	5 741,28 \$
C1400323	MUNICIPALITÉ DE KIPAWA	VENTE TAXES - MUNICIPALES	18 048,89 \$
C1400324	MUNICIPALITÉ DE LATULIPE-ET-GABOURY	VENTE TAXES - MUNICIPALES	5 022,49 \$
C1400325	MUNICIPALITÉ DE NÉDÉLEC	VENTE TAXES - MUNICIPALES	3 834,55 \$
C1400326	MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-NORD	VENTE TAXES - MUNICIPALES	372,69 \$
C1400327	MUNICIPALITÉ DE ST-ÉDOUARD-DE-FABRE	VENTE TAXES - MUNICIPALES	12 393,38 \$
C1400328	PITNEY BOWES	CONTRAT 01-04 AU 30-06	712,31 \$
C1400331	PROVIGO DE VILLE-MARIE	ACHAT FÉV. 2014	127,59 \$

N° chèque	Fournisseur	Description	Montant
C1400333	RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	RENOUV. STATION TÉLÉ+RADIO	5 962,00 \$
C1400334	RÉSEAU QUÉBÉCOIS DE VILLES	COTISATION 2014	100,00 \$
C1400337	SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER	ACHAT JONQUILLES	40,00 \$
C1400340	VILLE DE TÉMISCAMING	VENTE TAXES - MUNICIPALES	7 555,39 \$
C1400341	ÉMILIE B. CÔTÉ	ACHAT TOILE	100,00 \$
C1400342	BELL MOBILITÉ INC.	CELLULAIRES MARS 2014	338,73 \$
C1400343	DUCLOS MICHEL	REMB. VENTE POUR TAXES	2 500,00 \$
C1400344	HYDRO-QUÉBEC	MRCT 23/01 AU 24/02	3 479,33 \$
	<b>TOTAL</b>		<b>384 321,22 \$</b>

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961).

Signé à Ville-Marie, ce 1<sup>er</sup> avril 2014.

(Original signé)

**Lyne Gironne, d. g. – sec.-trés.**

**04-14-159A**

**Guide pratique pour les quais et les abris à bateaux – Soutien financier.**

L'Organisme de bassin versant du Témiscamingue (OBVT) et la Ville de Rouyn-Noranda ont produit un dépliant « *Guide pratique pour les quais et les abris à bateau* ». Cet outil est utilisé dans les municipalités, qui en remet une copie aux propriétaires riverains qui souhaitent entretenir, rénover ou construire ces types de structures aux abords des plans d'eau, et ce, tout en respectant l'environnement ainsi que la réglementation en vigueur.

L'OBVT demande une contribution financière à la MRC de Témiscamingue et à la Ville de Rouyn-Noranda pour procéder à une réimpression de ce guide, dont les frais sont estimés à 1 500 \$ pour la production de 2 000 dépliant.

Avant d'autoriser la dépense, les membres du comité administratif demandent s'il y a possibilité qu'une version anglaise du livret soit produite et si le soutien financier est proportionnel au nombre de guides mis à la disposition des municipalités par territoire de MRC.

Par ailleurs, des démarches seront entreprises auprès du MDDEFP pour les informer que le Ministère doit être plus proactif dans le support auprès des organismes et du milieu afin de soutenir ce type d'initiatives.

**04-14-160A**

**Certificat de conformité.**

**Approbation de la modification adoptée par la Ville de Témiscaming à son règlement de zonage (règlement n° 606, adopté le 11 mars 2014) (second projet).**

**Attendu** qu'en vertu des articles 137.1 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une municipalité peut modifier son règlement de zonage. Cette modification est assujettie au troisième alinéa de l'article 123 de la LAU, le cas échéant, mais n'entre en vigueur qu'à la date de son approbation par le conseil de la Municipalité régionale de comté;

**Attendu** que la Ville de Témiscaming désire amender son règlement de zonage n° 427 présentement en vigueur pour augmenter le nombre de logements permis sur la rue Outlook;

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M. Simon Gélinas  
et résolu unanimement

- ❖ D'approuver la modification adoptée par la Ville de Témiscaming à sa réglementation d'urbanisme (règlement n° 606, adopté le 11 mars 2014 – zonage).

#### **Conformité au schéma d'aménagement révisé**

Le schéma d'aménagement révisé de la MRCT est entré en vigueur le 15 octobre 2012. Le règlement n° 606 apparaît conforme aux dispositions du schéma d'aménagement révisé et au document complémentaire.

**Date d'adoption du règlement (second projet) :** 11 mars 2014

**Date de réception à la MRCT :** 1<sup>er</sup> avril 2014

#### **04-14-161A**

#### **Période de questions de l'assistance (C. M., art. 150).**

##### **2<sup>e</sup> partie**

Des questions en lien avec la gestion des matières résiduelles et du projet de réserve de biodiversité Opasatica furent posées.

#### **04-14-162A**

#### **Levée de l'assemblée.**

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M<sup>me</sup> Carmen Rivard  
et résolu unanimement

- ❖ Que l'assemblée soit levée.

##### **N. B. : Prochaines réunions :**

- Conseil des maires : 16 avril 2014
- Comité administratif : 7 mai 2014

Il est 18 h 25.

(Original signé)

\_\_\_\_\_  
Arnaud Warolin, préfet

(Original signé)

\_\_\_\_\_  
Lyne Gironne, d. g. – sec.-trés.

**AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le comité administratif lors d'une séance subséquente.**